

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN**

Séance du 16 novembre 2016^{le}



L'an deux mille seize, le 16 novembre, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du Chêne à Rouffiac-Tolosan.

Votants :

4C : Alain CLUZET, Jacques LAMARQUE

CCCB : Thierry SAVIGNY, Joël CAMART, Herveline JACOB, Véronique CHENE, Frédéric MARTIN, Christian ROUGE,

C3G : Didier CUJIVES, Daniel CALAS, Véronique MILLET, Nicolas ANJARD, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Edmond VINTILLAS

CCF : Francis BERGON, Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Jacques OF, Gilbert COMBIER,

CCSG : Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI,

CCVA : Nathalie GILARD, Vincent LAVIGNOLLE, Robert SABATIER, Roger VIALAS

Nombre de délégués: 47

Quorum: 24

Date de convocation: 07-11-2016

Membres présents: 27

Pouvoirs: 09

Absents excusés suppléés: Denis DULONG, Daniel ANTIPOT, Michel ANGUILLE, Jean-Marc DUMOULIN, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné pouvoir: Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Sabine GEIL-GOMEZ, Patrice SEMPERBONI, Philippe SEILLES, Janine GIBERT, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL,

Absents excusés : Chantal AYGAT, Nicolas ALARCON, Philippe PETIT

Domaine : Finances
Délibération n°: 16/46

Objet : Demande subvention mesure 19.4 FEADER pour animation dispositif LEADER 2016

Le Président expose que le Pays Tolosan doit délibérer pour demander une subvention du programme Leader au titre de l'animation et des frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale (mesure 19.4) pour l'année 2016.

Cette mise en œuvre s'appuie sur une animation et une gestion dédiée, il s'agit en effet d'assurer une animation et une communication permettant l'émergence de dynamiques territoriales, mais également d'assurer un suivi technique et financier indispensable à la bonne utilisation des fonds communautaires.

L'aide sera calculée au prorata des dépenses concernant les dépenses éligibles, qui comprennent les dépenses immatérielles (notamment des études, salaires, déplacement, restauration, hébergement) et des dépenses matérielles (notamment l'acquisition de petit matériel, support de communication...) nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Président propose au conseil Syndical de se prononcer sur:

- 1- La demande d'aide, calculée au prorata des dépenses éligibles retenues, au titre de la mesure 19.4 sur l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEDAER pour l'année 2016
- 2- De mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la demande d'aide, calculée au prorata des dépenses éligibles retenues, au titre de la mesure 19.4 sur l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEDAER pour l'année 2016 ;
- mandate le Président pour signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2016.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 16 novembre 2016
Au registre sont les signatures